

Nous pouvons annuler, modifier ou suspendre la présente convention ou le service en tout temps avec préavis et nous pouvons annuler, modifier ou suspendre la présente convention ou le service en tout temps sans préavis si nous jugeons que vous êtes en contravention ou en situation de non-conformité aux termes de la présente convention ou de la convention Amex ou si nous éprouvons des difficultés techniques ou sécuritaires avec le service. En cas de résiliation du compte, le service sera aussi résilié. Si le compte est remplacé, il vous incombe de vous réinscrire au service. Cependant, dans le cas d'une Carte de remplacement portant le même numéro de compte, le service continuera automatiquement sans interruption. Il pourrait aussi y avoir d'autres cas nécessitant la réinscription au service.

Il vous appartient entièrement d'obtenir et de conserver un ordinateur, les logiciels et les lignes de transmission compatibles nécessaires pour accéder correctement au service selon toutes les lois applicables et nos exigences. Tous les frais de télécommunication et les autres frais que vous engagez pour accéder au service sont à votre charge exclusive. Les exigences en matière de technologie et de sécurité peuvent changer de temps à autre. Nous ne pouvons être tenus responsables de toute mauvaise utilisation que vous ou toute personne pouvez faire du service et vous devez assurer la sécurité de vos code d'utilisateur et mot de passe pour *Mon compte*. Si le service n'est pas offert dans votre région, vous convenez que les seules solutions sont de ne pas vous y inscrire ou de le résilier. Vous acceptez de ne pas utiliser le service à des fins illégales ou abusives ou d'une façon qui l'altérerait, qui interférerait avec lui ou qui l'interromprait ou qui altérerait un bien qui nous appartient ou qui appartient à un tiers, qui interférerait avec ce bien ou qui l'interromprait. Vous acceptez de nous aviser immédiatement de toute utilisation du service qui est illégale, non autorisée, frauduleuse ou interdite par la présente convention.

Dans les limites permises par les lois applicables, nous ne pouvons être tenus responsables envers vous ou un tiers des dommages accessoires, indirects, consécutifs, spéciaux, punitifs ou exemplaires de quelque nature qu'ils soient découlant de la présente convention et du service (qu'il s'agisse d'une faute contractuelle, d'une faute délictuelle, de la responsabilité stricte, du fait de la responsabilité de produits ou autrement), y compris notamment la perte de revenus, la perte de profits, une perte d'affaires, l'interruption des activités ou toute perte économique, même si nous avons été avisés de la possibilité de tels dommages. Nous n'avons donné aucune garantie quant à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage précis ou à l'absence de violation du service et ne garantissons aucunement que le service répondra à vos exigences, qu'il ne sera pas interrompu, que sa livraison se fera toujours dans les délais et qu'il sera exempt d'erreurs. Toute utilisation du service et de tout matériel ou donnée téléchargé ou obtenu autrement par l'utilisation du service est faite à votre discrétion et à vos risques, et vous êtes le seul responsable de tout dommage, y compris notamment les dommages à votre ordinateur ou à vos données. Vous convenez que votre seule option est de résilier le service. La présente disposition demeurera en vigueur après la résiliation de la présente convention.



MD

MD : utilisée par la Banque Amex du Canada en vertu d'une licence accordée par American Express.

4203 (07/09)

10035816

Modalités des communications électroniques pour les Cartes commerciales

The American Express logo, featuring the words "AMERICAN EXPRESS" in a stylized font within a dark rectangular box.

MD

Dans la présente convention : « convention » signifie les présentes modalités des communications électroniques; « nous », « notre », « nos » et « Banque Amex » désignent la Banque Amex du Canada, ses successeurs et ses ayants droit; « vous », « votre » et « vos » désignent le titulaire de la Carte affaires ou le destinataire du relevé de facturation; « service » désigne le service en ligne ou électronique que nous offrons pour vous fournir des communications; « compte » désigne le ou les comptes-Cartes affaires que vous ou votre entreprise avez indiqués au moment de l'inscription au service, ainsi que tout compte-Carte subséquent, additionnel ou de remplacement ou tout autre compte admissible (le cas échéant); « convention Amex » désigne la convention du titulaire de la Carte affaires conclue avec la Banque Amex ou toute entente relative à un compte, le cas échéant; « communications » désigne les relevés de facturation, les sommaires de prime (le cas échéant), et peut comprendre d'autre avis sur le compte, des renseignements de nature juridique et des modifications à la convention Amex.

En indiquant que vous avez lu et accepté cette convention, en vous inscrivant au service ou si nous ou votre entreprise vous avons inscrit au service (le cas échéant), l'énoncé suivant constitue votre autorisation, votre acceptation, votre reconnaissance et votre consentement : Vous avez reçu, lu et accepté les modalités de la présente convention; tous les renseignements que vous avez fournis sont exacts et complets; vous êtes le titulaire du ou des comptes-Cartes affaires ou le destinataire du relevé de facturation d'un autre compte admissible au service; **vous nous informerez sans tarder de toute modification aux renseignements fournis, y compris votre adresse électronique si nous l'avez fournie;** et vous aimeriez recevoir des offres spéciales et des nouvelles de nous par courriel si vous avez choisi cette option ou y avez autrement consenti (le cas échéant) quand vous vous êtes inscrit au service. La présente convention complète la convention Amex que vous avez conclue avec nous et s'y ajoute. La présente convention ne s'applique pas aux Cartes grand public American Express ni aux Cartes pour les PME American Express.

Une fois inscrit à l'option de relevés exclusivement en ligne pour le service, nous vous enverrons un avis pour vous informer qu'une communication est accessible à l'aide du service *Mon compte*, au www.americanexpress.ca/ouvrirmoncompte, à toute autre adresse ou selon tout autre moyen de communication électronique que nous pouvons déterminer de temps à autre. Si vous vous inscrivez à l'option de relevés exclusivement en ligne pour le service, les communications remplaceront le relevé de facturation papier et le relevé de prime (le cas échéant), mais nous pourrions vous envoyer certains avis sur le compte, renseignements importants ou amendements à la convention, chèques et bons par la poste, et ce, jusqu'à ce que nous modifiions nos pratiques, à notre seule discrétion.

Par votre consentement et la présente convention, vous convenez de façon continue que nous pouvons, de temps à autre, vous transmettre par voie électronique des communications autorisées par la loi à propos de nos produits et services, et que ces communications seront considérées comme étant fournies par écrit. Vous convenez d'accéder électroniquement à votre relevé et d'accéder à tout avis autorisé par la loi, à tout renseignement important et à toute autre communication que nous pouvons vous fournir par voie électronique. Si vous vous inscrivez pour recevoir des avis par courriel, ceux-ci vous informeront qu'une communication est prête à consulter avec le service en ligne *Mon compte* à l'aide de votre code d'utilisateur et de votre mot de passe ou bien sur le site Web dont l'adresse figure dans l'avis reçu par courriel. Votre consentement à ce que nous puissions vous transmettre par voie électronique des communications

autorisées par la loi demeurera en vigueur après la résiliation de la présente convention.

Vous convenez que nous pouvons vous faire parvenir des communications à l'aide d'un moyen électronique permis par la loi, y compris par courrier électronique, en les affichant sur un site Web d'American Express, au moyen de liens indiqués sur un relevé ou un autre avis ou à l'aide d'une combinaison de ces moyens ou d'autres moyens, et vous convenez qu'il vous appartient d'accéder à ces relevés et communications. À moins de dispositions contraires de la loi, toutes les communications électroniques que nous vous fournissons, y compris votre relevé, seront réputées vous parvenir le jour où nous vous transmettons un avis par courriel et affichons la communication électronique, même si vous n'accédez pas à la communication électronique pour quelque raison que ce soit. Vous convenez que, à notre seule discrétion, nous pouvons traiter toute résiliation de la présente convention ou toute annulation du service comme étant une suspension temporaire de la présente convention et du service et que nous pouvons vous autoriser à réactiver la présente convention et le service si nous vous en faites la demande verbalement ou d'une autre façon que nous pouvons exiger. Vous convenez de ne pas contester une communication électronique au motif qu'elle n'était pas écrite ou signée.

Nous nous réservons le droit de vous faire parvenir de temps à autre par la poste ou autrement des communications imprimées pour un compte donné ou pour certaines communications à transmettre, à notre seule discrétion. Vous convenez par conséquent de nous aviser sans tarder de tout changement de votre adresse postale, même si nous communiquons généralement avec vous par voie électronique. Toutefois, si vous vous êtes inscrit à l'option de relevés exclusivement en ligne, le service remplacera généralement les relevés de facturation imprimés et les autres documents transmis par la poste dès le cycle de facturation suivant votre inscription.

Nous ne pouvons être tenus responsables si vous ne recevez pas les avis par courriel car vous n'avez pas fourni votre adresse électronique ou que celle-ci a changé ou est invalide, en raison d'une panne système, d'une interruption d'un système de communication, en raison des paramètres de votre compte de courriel ou pour toute autre raison. Le cas échéant, il vous incombe entièrement de rectifier les paramètres de votre compte de courriel et d'ajuster tout filtre anti-pourriels pour que vous receviez nos avis par courriel. Le fait de ne pas recevoir un avis par courriel ou de ne pas pouvoir accéder au service *Mon compte*, à votre relevé électronique ou à toute autre communication pour quelque raison que ce soit ne vous dégage pas de votre obligation de payer le solde de votre compte à temps, tel que l'exige la convention Amex. Par ailleurs, vous êtes toujours lié par les modalités régissant les relevés et les autres communications. Au besoin, vous acceptez d'ouvrir une session *Mon compte* ou de communiquer avec nous par téléphone au moins une fois par mois pour connaître le paiement exigible. Il vous appartient de prendre des dispositions de paiement.

Les relevés de facturation et autres communications (mais pas nécessairement le matériel publicitaire) seront généralement affichés en ligne pour une période minimum de soixante (60) jours. Nous ne pouvons être tenus responsables du stockage des relevés et autres communications pour une période plus longue, même si nous avons auparavant stocké, archivé ou mis à votre disposition des données pour une période plus longue, à notre seule discrétion. **Il vous incombe d'accéder sans tarder aux relevés et autres communications, de les imprimer et (ou) de les enregistrer et d'y donner suite en temps opportun.** Vous pouvez obtenir une copie papier d'un relevé ou d'une communication moyennant les frais applicables.